



Pour plus d'informations sur la

Fiche Action 2

Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture - ETANGS-MER-AUDE

Programme - DLAL FEAMP 2014-2020

Version de Juillet 2017

Projets

- **Commercialisation et valorisation des produits et activités :**
 - Aménagement de lieu
 - Amélioration des pratiques

Objectifs

- Amélioration de la distribution des produits halieutiques
- Amélioration de l'image et du positionnement des produits halieutiques
- Développer les sources de revenus complémentaires

Effets Attendus

- Développement des circuits de distribution
- Diversification des sources de revenus
- Augmentation des marges des professionnels
- Conquête de nouvelles clientèles

Valoriser les productions et les activités halieutiques

Conditions

- Bénéficier aux filières halieutiques
- Bénéficier au territoire
- Etre un bénéficiaire éligible
- Faire plusieurs dossiers
- Démarrer après son dépôt
- Suivre une procédure longue
- Etre sélectionné par un comité

Bénéficiaires

- Entreprises, organisations ou experts
- Gestionnaires et concédants de ports halieutiques et de halles à marée
- Organismes publics et autorités portuaires
- Associations locales
- Centres de formation



Territoire

45 Communes

- **Grand Narbonne**
Communauté d'Agglomération
- **La Domitienne**
Communauté de communes

Cadre financier

- Le FEAMP est versé suite à la réalisation
- Sa participation varie selon les projets et les bénéficiaires :
 - entre 5 000€ et 25 000€
 - entre 15% et 50% du projet

Dépenses Eligibles

- Etudes, construction, aménagement, matériel, fournitures, équipements
- Frais de personnel, de déplacements, d'hébergement et de restauration
- Frais indirects, de location, de communication
- Prestations externes

Dépenses Non Eligibles

- Mise en conformité réglementaire
- Coût de formation (Sauf exception)
- Coût d'acquisition immobilière
- Cf. Règlement FEAMP

Besoin de financements complémentaires

Autofinancement 20% à 70%
Cofinancement public 15% à 40%

Exemple :

Projet d'intérêt collectif privé plafonné à 62 250 € :

AutoFin	CoFin	FEAMP
20%	40%	40%
12 500 €	25 000 €	25 000 €

Parcours

- 1) Dossier(s) de cofinancement(s)
- 2) Dépôt du dossier FEAMP
- 3) Comité de sélection
- 4) Instruction, Programmation,
- 5) Convention
- 6) Réalisation
- 7) Demande paiement
- 8) Instruction régionale
- 9) Réception des fonds

Dossiers

- **3 documents**
 - Fiche projet
 - Demande de Subvention
 - Demande de Paiement
- **Contenu :**
 - Note descriptive
 - Justificatifs (Dépenses/ Ressources)
 - Formulaires
 - Pièces administratives

Attention : La demande de paiement doit respecter la convention.



Crédit photo : Jean Belondrade - Le Grand Narbonne CA

4 Comités de sélection par an

Enveloppe

- **Pour tous les projets :**
De 300 000 € à 1 000 000 €
FEAMP : 210 000 €
- **Par projet :**
De 10 000 € à 62 250 €
FEAMP : 5 000 € à 25 000 €